EYROLLES PRATIQUE
Histoire

Kader A. Abderrahim

DAECH

HISTOIRE, ENJEUX et PRATIQUES de l'Organisation de l'État islamique

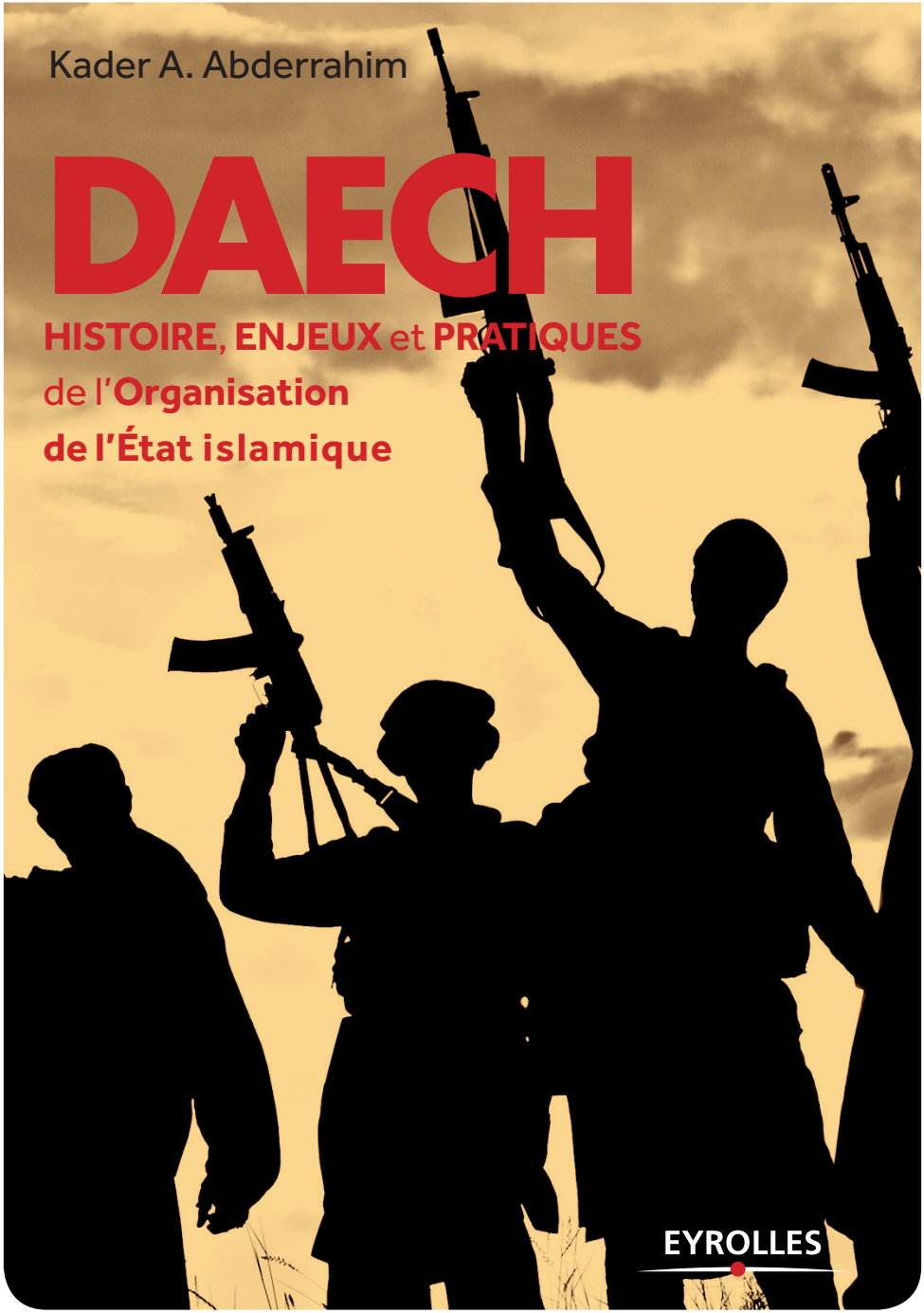

EYROLLES

DAECH

Qui sont-ils ? Combien sont-ils ? Quel est leur projet ? Surmédiatisée et méconnue à la fois, l'Organisation de l'État islamique s'est imposée comme un acteur central au Moyen-Orient. L'auteur remonte le fil d'un siècle d'histoire, de la création de la confrérie des Frères musulmans au terrorisme, en passant par l'enracinement des islamistes dans les sociétés arabes. Pédagogique, cet ouvrage donne des clés de compréhension sur l'islam, l'islamisme, les rivalités régionales, les antagonismes ethniques ou confessionnels et le jeu des puissances occidentales. Accessible, il propose plus de 40 fiches pour décrypter la stratégie et les problématiques de Daech.

© IRIS

KADER A. ABDERRAHIM est chercheur à l'Iris, spécialiste du Maghreb et de l'islamisme, et maître de conférences à Sciences-po Paris. Il est également membre du *Global Finder Expert* des Nations unies qui vise à faire des recommandations au Secrétaire Général de l'ONU sur le dialogue des civilisations et le rapprochement entre le Sud et le Nord.

« Ce livre constitue une précieuse mise en perspective. Il permet d'appréhender le phénomène Daech dans sa globalité, d'en saisir les nombreuses ramifications et d'en comprendre les multiples impacts. »

PASCAL BONIFACE

« Daech n'est pas un monstre incompréhensible. Le livre de Kader A. Abderrahim apporte un point de vue indispensable, historique, pour que la mémoire nous rende attentifs aux pièges de nos angoisses. »

YASMINA KHADRA

www.editions-eyrolles.com

Kader A. Abderrahim

DAECH

EYROLLES

Groupe Eyrolles
61, bd Saint-Germain
75240 Paris Cedex 05
www.editions-eyrolles.com

Ouvrage proposé par Pascal Boniface
Cartes : Bernard Sullerot (p. 6) et Stanislas Zygart (p. 42 et 112)

Mise en pages : Istria

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

© Groupe Eyrolles, 2016
ISBN : 978-2-212-56483-9

SOMMAIRE

Avant-propos 11

Introduction Un siècle d'islamisme 13

Partie 1 Qu'est-ce que l'islamisme ?.....15

Chapitre 1 Les grandes écoles juridiques de l'islam 20

Chapitre 2 Le wahhabisme 24

Chapitre 3 Le salafisme 26

Chapitre 4 La Nahda 28

Chapitre 5 Islamisme versus nationalisme..... 31

Chapitre 6 La laïcisation de l'islamisme turc 34

Chapitre 7 La sécularisation de l'islam de France..... 37

Partie 2 De l'islamisme au terrorisme.....41

Chapitre 1 L'expérience afghane du djihad (1979-1989) 45

Chapitre 2 L'Algérie et ses Afghans (1980-1987)..... 49

Chapitre 3 L'assassinat de Sadate (1918-1981) 52

Chapitre 4 Les Frères musulmans jordaniens (fondé en 1945) .. 55

Chapitre 5 Les GIA algériens (1992-1999) 60

Chapitre 6 Les islamistes tunisiens (MTI, 1981) 65

Chapitre 7 Du petit livre vert libyen au drapeau noir 69

Chapitre 8 L'Égypte de Zawahiri (chef d'Al-Qaïda depuis mai 2011) 73

Chapitre 9 L'émergence d'Al-Qaïda 75

© Groupe Eyrolles

Chapitre 10 Le Hezbollah, un cas à part 80
Chapitre 11 L'islamisation du nationalisme palestinien..... 83
Chapitre 12 La fin de l'hégémonie saoudienne 87
Chapitre 13 Al-Qaïda au Maghreb (AQMI, 2007)..... 90
Chapitre 14 Al-Qaïda dans la péninsule (AQPA, 2009) 92
Chapitre 15 L'attaque contre les États-Unis..... 95
Chapitre 16 Le coup de feu dans les Balkans et en Tchétchénie 98
Chapitre 17 La France frappée 101
Chapitre 18 La revanche des Kurdes 104
Chapitre 19 Le jeu russe 107

Partie 3 Daech bouleverse le Moyen-Orient..... 111

Chapitre 1 Daech contre l'Occident..... 113
Chapitre 2 L'Amérique essoufflée 116
Chapitre 3 L'Europe impuissante..... 120
Chapitre 4 Des armées coalisées, des États divisés 123
Chapitre 5 La mise en scène du terrorisme 126
Chapitre 6 Daech, un succès fulgurant 129
Chapitre 7 Daech, naissance et expansion..... 133
Chapitre 8 Daech versus Al-Qaïda 136
Chapitre 9 Daech sur les décombres de l'Irak 139
Chapitre 10 Daech sunnite, Irak chiite..... 142
Chapitre 11 Daech en Afrique 146
Chapitre 12 Le pétrole de Daech 149
Chapitre 13 L'armée de Daech 153

© Groupe Eyrolles

Chapitre 14 **Daech contre Assad** 157

Chapitre 15 **Daech en Libye** 161

Chapitre 16 **Daech menace le Maroc** 165

Chapitre 17 **Daech face à l'Algérie** 169

Chapitre 18 **Daech contre l'Iran** 173

Chapitre 19 **Daech prend la Turquie au piège** 177

Chapitre 20 **L'Arabie saoudite et Daech** 181

Conclusion **Les démocraties piégées par Daech, l'histoire comme un boomerang** 187

Bibliographie 190

© Groupe Eyrolles

AVANT-PROPOS

Cette réflexion est par définition inachevée. La matière sur laquelle nous avons choisi de travailler dans cet ouvrage apporte, chaque jour, son lot d'événements qui vient bouleverser nos perceptions et la réalité du terrain, que ce soit sur le plan militaire, politique ou diplomatique.

L'irruption de l'OEI dans les relations internationales a provoqué un séisme stratégique dont on ne peut encore définir les conséquences sur le Moyen-Orient. La violence politique de Daech s'inscrit dans un contexte historique tel qu'il ne prendra fin qu'avec la résolution des problèmes en suspens depuis plus d'un demi-siècle (question palestinienne, démocratisation, relation à l'Occident…).

Nous avons choisi de ne pas utiliser le terme « djihadiste » qui renvoie à une acception essentiellement religieuse (l'effort sur soi), et préférons nommer les choses pour ce qu'elles sont et utiliser « terrorisme/terroriste ». Par ailleurs, nous avons pris le parti d'utiliser les termes OEI (Organisation de l'État islamique) et Daech. Le premier souligne l'organisation et non le nom d'un État ; le second est son acronyme en arabe. Quoi qu'il en soit, les choix que nous faisons ne valent pas acceptation ; simplement, la réalité nous impose de choisir, nous n'avons pas le pouvoir de rêver la réalité.

Nous nous sommes attachés à mettre en lumière les tendances lourdes de l'histoire pour comprendre une actualité mouvante. Les masses plutôt que les parcours individuels ou les détails de tel ou tel événement. L'histoire permet toujours de mettre en perspective des questions ou des problèmes occultés, même dans le contexte de confusion que nous vivons. L'interprétation à laquelle nous nous sommes livrés, parfois, est également une dimension indispensable pour favoriser la réflexion et la compréhension. C'est cet objectif que nous avons voulu poursuivre. Si le lecteur partage, peu ou prou, notre démarche, nous pourrons prétendre avoir contribué au débat. C'est notre seule ambition.

Kader A. Abderrahim
Juillet 2016

© Groupe Eyrolles

INTRODUCTION

UN SIÈCLE D'ISLAMISME

Les islamistes considèrent que l'islam est « une doctrine générale achevée » avec une dimension pratique et une dimension spirituelle. Ce discours général est basé sur l'idée que l'islam est un ensemble de règles et de préceptes qui régissent la vie des croyants ici-bas et dans l'au-delà. Dans cette démarche, les islamistes ajoutent que l'islam est « un dogme, une croyance », « un culte, une patrie, une citoyenneté ». Cette vision, qui englobe l'ensemble de la vie des musulmans, n'accorde aucune place au libre arbitre dans la mesure où l'individu est un élément de l'Oumma (la communauté des croyants). Les valeurs sociales sont très importantes pour les islamistes qui considèrent qu'un musulman doit avoir un comportement exemplaire. Les règles de vie reposent elles aussi sur un corpus très strict, qui fait référence aux préceptes de l'islam.

Pour autant, il ne faut pas y voir un retour aux sources, au sens littéral, mais un appel aux croyants pour qu'ils retrouvent la voie de la vérité. Le fondateur du mouvement des Frères musulmans, Hassan El-Banna, en 1928, est très clair sur les objectifs : parvenir à restaurer le califat islamique. En revanche, rien, ou presque, n'est formulé sur la nature que pourrait prendre un État islamique. Cela dénote un manque de vision dans l'idéologie des islamistes, qui ont beaucoup de difficultés à anticiper les contours d'un État islamique en tenant compte des sociétés qui ont leur propre dynamique. En l'absence de tradition dans l'histoire des sociétés musulmanes, on s'appuie sur des généralités puisqu'il n'y a pas de modèle référent sur lequel s'appuyer. Dans la plupart des cas, les islamistes sont en opposition au modèle occidental et prônent la réappropriation de la culture d'origine. Le projet politique des islamistes repose sur cette démarche et vient proposer une alternative au modèle dominant. Sur

© Groupe Eyrolles

le plan doctrinal, il s'arroge l'interprétation des textes, souvent dans un sens littéral, ce qui explique l'existence de plusieurs courants, parfois divergents et aux discours variables.

En résumé

En un siècle, l'islamisme s'est considérablement enraciné dans le monde musulman, singulièrement dans le monde arabe. En ce début de XXIe siècle, il est dans une phase de crise politique et de légitimité. Les grandes mobilisations populaires des années 2010-2011 ont porté au pouvoir certains mouvements islamistes (Tunisie, Égypte, Maroc), avec des fortunes diverses. La question à présent est de savoir si les islamistes sauront se renouveler pour répondre aux défis et aux besoins des sociétés.

© Groupe Eyrolles

PARTIE 1

QU'EST-CE QUE L'ISLAMISME ?

© Groupe Eyrolles

L'islamisme est un courant de pensée politique musulman qui apparaît au tout début du XXe siècle et qualifie la doctrine de l'islam. Sa dimension politique est contemporaine et recouvre différents courants en fonction des réalités sociales des pays musulmans.

L'islamisme peut être, dans certains cas, une doctrine, un support idéologique à l'action politique ou bien une déviance qui instrumentalise l'islam et dont l'objectif est de parvenir à faire triompher le projet de renverser le système politique d'un État afin d'instaurer la charia. Dans ce cas, son interprétation et sa pratique s'imposent et ne souffrent aucun débat ni discussion car ceux qui incarnent ce courant estiment qu'elle est « l'unique source du droit ». C'est parce qu'il existe différents courants que les interprétations divergent.

Dans tous les cas, l'islamisme apparaît dans un contexte historique, la colonisation, qui pose la question de la réappropriation de la culture d'origine par rapport à la violence coloniale dont le but est d'imposer une culture de substitution. L'islamisme devient dès lors une idéologie interprétative, à différencier de l'islam en tant que foi.

Les points de vue sont multiples sur la pertinence du substantif « islamisme », certains chercheurs estiment que cette notion recouvre de multiples réalités politiques, sociales, géographiques et culturelles et que l'utilisation d'un terme générique provoque de mauvaises interprétations et des erreurs d'analyse en fonction de l'espace et de la réalité de ce courant politique. Depuis deux décennies, les sciences sociales explorent un autre concept qui, lui aussi, divise : le fondamentalisme. Ce terme était très répandu dans le monde anglophone avant d'être progressivement introduit dans le vocabulaire francophone. Pourtant, son sens varie selon la langue :

- en anglais, il désigne la démarche islamiste d'une manière globale ;
- en français, il renvoie à l'histoire du catholicisme et à une vision intégriste de la religion, ce qui n'est pas exactement le sens, ni la démarche des militants islamistes qui placent au cœur de leur projet la conquête du pouvoir.

Au-delà des querelles d'interprétation, on mesure la difficulté à nommer ce qui apparaît davantage comme une démarche que

© Groupe Eyrolles

comme un dogme. L'islamisme apparaît comme une catégorie « infiniment élastique » pour définir des courants et des personnalités divers et variés qu'il faut toujours prendre soin de replacer dans leur contexte spécifique.

Aux origines de l'islamisme tel qu'il se manifeste de nos jours, il y a des courants qui apparaissent au XIX^e^ siècle tel que le wahhabisme très rigoriste (voir p. 24), qui s'inscrit dans une lecture littérale des textes. Le réformisme musulman (nahda) prend conscience du retard accumulé par rapport à l'Occident au moment de l'expédition de Bonaparte en Égypte (1798). Après avoir produit plus d'un millénaire d'empires (califats, Empire ottoman…), le monde musulman est largement marginalisé sur le plan politique et industriel. Les puissances coloniales européennes se partagent le monde et s'accordent encore lors du démembrement de l'Empire ottoman lors du traité de Sèvres en 1920. C'est dans ce contexte historique que certains théoriciens de l'islamisme, Hassan El-Banna ou Jamal Eddine Al-Afghani, font un lien entre cette marginalisation et la perte de repères « des valeurs musulmanes ». Le choc colonial constitue pour les islamistes le début et la fin : le début des problèmes et la fin de l'histoire. Il n'y a pas d'analyse critique sur le fonctionnement anthropologique des sociétés musulmanes qui ne se sont pas adaptées à l'évolution. Cette posture victimaire place le monde musulman en marge de l'histoire, alors qu'en Occident le progrès social apporte la modernisation politique et sociétale. Fragmentés et divisés, les musulmans sont restés accrochés à des pratiques traditionnelles et subissent l'histoire depuis plus de deux siècles. Lorsqu'apparaît la confrérie des Frères musulmans, créée en Égypte en 1928 par Hassan El-Banna, il s'agit d'abord d'une réaction à l'occupation britannique. Progressivement, les Frères musulmans investissent le champ public et réclament l'application de la charia, la loi islamique.

Au début des années 1960, Sayed Qotb, l'un des plus influents théoriciens islamistes, suggère une rupture avec les sociétés qui se sont éloignées de la tradition. C'est dans un texte fondateur *fi zilal al quran* (*À l'ombre du Coran*) que certains groupes extrémistes puisent la légitimité théorique à l'utilisation de la violence pour justifier la

© Groupe Eyrolles

réislamisation des sociétés musulmanes par la coercition. Dans la période post-indépendance, le discours islamiste évolue. Même si la doctrine reste basée sur le retour aux sources, s'ajoute une contestation des régimes en place pour leur absence de légitimité populaire. Le terrorisme se développe et les affrontements politiques se militarisent : on entre sur le terrain de la lutte pour le pouvoir et l'on verra en Tunisie, en Algérie, en Jordanie ou en Égypte des tentatives de prise de pouvoir par la violence. L'échec de cette expérience marginalise les dirigeants islamistes qui prônent une prise de pouvoir par étapes. Pour eux, l'essentiel reste de réintroduire la culture d'origine dans la société afin de mieux installer un État constitué sur les valeurs musulmanes. Au cœur des controverses avec les islamistes figure la question du libre arbitre et de l'analyse critique des textes. L'islam « libéral », entendu comme une démarche qui intègre les sciences humaines dans l'interprétation du Coran, est minoritaire en tant que tel. La présence en Europe d'importantes populations de confession musulmane permet d'envisager une démarche nouvelle qui modernise l'appareil théorique et intègre les questions sociales et sociétales dans un même mouvement. C'est dans des sociétés sécularisées où la place de la religion et celle de l'État ont été clairement définies au tout début du XX^{e} siècle que l'islam pourrait se régénérer et trouver de nouvelles sources d'interprétation.

En résumé

L'islamisme n'est pas aux origines du terrorisme. Il constitue une volonté de réappropriation de la culture d'origine qui ne tient pas toujours compte des défis de la modernisation : l'alphabétisation, l'interprétation critique ou les questions sociétales. Dans cet éventail, l'islamisme permet des démarches diverses en fonction des réalités de chaque société. L'absence de pôles de légitimité politique ou sociale a parfois conduit à la violence et/ou au terrorisme. Dans tous les cas, les personnes qui basculent dans le terrorisme sont passées par un islamisme plus ou moins affirmé. Pour autant, l'islamisme ne conduit pas systématiquement au terrorisme.

© Groupe Eyrolles

CHAPITRE 1

LES GRANDES ÉCOLES JURIDIQUES DE L'ISLAM

Le sunnisme, branche majoritaire de l'islam

La majorité des musulmans dans le monde est sunnite (plus de 85 %), en référence à la sunna (constituée du Coran et des hadiths) et à une source qui s'articule autour du consensus que recherchent les juristes pour l'interprétation. Le sunnisme est divisé en quatre grandes écoles juridiques (madhab) : le hanafisme, le malékisme, le chaféisme et le hanbalisme. Chacune représente plus ou moins un courant. Au fil du temps c'est la tradition locale et les réalités culturelles qui se sont imposées dans la pratique religieuse. Quel que soit le courant auquel appartient le musulman, les sunnites sont désignés en arabe comme les hommes de la sunna et de la communauté (ahl al sunna wa djama'a) ou bien les hommes du Livre (ahl al Kitab). Cette branche majoritaire de l'islam est parfois appelée « orthodoxe » car elle incarne le fondement du dogme, même si l'islam ne reconnaît aucun courant pour définir la norme. Les penseurs sunnites définissent leur système comme une règle qui tend vers l'idéal ; c'est à chaque croyant d'adapter sa pratique à sa réalité. À partir de ce postulat sur le libre arbitre du musulman, les théologiens sunnites admettent qu'il y a *de facto* une marge entre l'idée qu'on se fait de la religion et la réalité qui fait irruption dans la pratique de chaque musulman. Il n'y a dans l'islam sunnite ni clergé, ni synode, ni concile. Dans les faits, le musulman sunnite est varié, divers et

© Groupe Eyrolles

multiple. Majoritaire, l'islam sunnite est ouvert et accepte même les controverses sur les interprétations théologiques ou juridiques. Pour autant, s'il y a des différences, il n'y a pas de divisions (que l'on peut traduire par fitna en arabe) qui pourraient provoquer l'éclatement de la communauté (Oumma). Cette notion est un élément central car celui qui introduit la fitna s'autoexclut de la communauté.

La Grande discorde et la naissance du chiisme

C'est donc une bataille sur la légitimité qui oppose les théologiens quasiment depuis la mort du Prophète Mohamed en 632 lorsqu'un différend éclate entre les Quraysh (membres de la tribu du Prophète de Médine) sur la question de la succession. De la mort du Prophète en 632 à 661, quatre califes se succèdent avant la rupture qui conduira à la fondation du chiisme. Deux « candidats » s'opposent : Ali, gendre et cousin du Prophète, et Abou Bakr, compagnon du Prophète. Cet épisode qui débouche sur un conflit symbolique pour le pouvoir est resté dans les annales sous l'appellation de « Grande discorde » (Al-fitna al kubra), que l'on peut qualifier de première guerre civile dans l'histoire de l'islam. Les futurs chiites désignent Ali au nom des liens du sang et les futurs sunnites désignent Abou Bakr au nom du retour aux traditions tribales. On voit que, quasiment dès les origines, la question de la légitimité politique se pose et n'a jamais réellement été tranchée dans cet espace culturel. Ce conflit provoque la sécession de plusieurs groupes qui développeront leur propre conception du rapport au religieux : ce sont les grandes écoles juridiques de l'islam qui se forment progressivement et qui structureront les pratiques politiques et les liens avec l'islam.

Les quatre écoles juridiques de l'islam

Au nombre de quatre, ces écoles ont des nuances entre elles, plus que des divergences, néanmoins elles sont d'accord sur l'essentiel qui constitue le socle fondateur de la croyance (aqida). Ces

© Groupe Eyrolles

écoles se reconnaissent entre elles, ce qui légitime leurs démarches respectives.

- L'école hanafite, d'Abu Hanifa Al-Numan Ibn Thabit, est la plus ancienne et la plus répandue. Elle est créée à l'époque où des religieux contemporains du Prophète décident de quitter la péninsule pour s'installer à Koufa en Irak. C'est la tendance la plus ouverte : elle prône le libre arbitre du croyant, la recherche du compromis et souligne la nécessité de la diversité d'opinions. On le voit, au moins aux origines, la possibilité d'interprétation est réelle. Elle perd peu à peu de son influence en raison de son incapacité à se renouveler : l'ijtihad (l'interprétation) cède la place au taqlid (imitation, tradition, coutume), un retour littéral au texte. Cette école était surtout répandue parmi les peuples turcs, indo-pakistanais, afghans et chinois.
- L'école malékite, fondée par l'imam Malik ibn Anas Al-Maliki Al-Makki, apparaît à Médine et insiste sur la nécessité d'établir un lien entre la loi divine et les coutumes de la société. Le malékisme est inspiré par l'établissement de normes juridiques qui correspondent à l'intérêt de la société ; en ce sens, elle est très « libérale » pour son époque. C'est la pratique des croyants de Médine, à l'époque du Prophète, qui tient une place centrale dans le malékisme. L'acceptation de coutumes populaires ou de pratiques *ante* islamiques a favorisé le développement de cette école juridique. L'école malékite est particulièrement présente au Maghreb, en Syrie, dans les Émirats arabes unis. Il subsiste encore des poches malékites dans les villes saintes de La Mecque et de Médine d'où est originaire l'imam Al-Maliki Al-Makki. L'Espagne musulmane (al-Andalus) a constitué pendant plusieurs siècles le bastion du malikisme.
- L'école chaféite de Mohamed Ibn Idriss As Shafi'i, descendant de la tribu des Quraysh dont est issu le Prophète Mohamed, se situe à mi-chemin entre le malikisme et le hanafisme. Pour les chaféites, la sunna est valorisée comme source de droit et une grande importance est accordée au consensus dans l'Oumma (communauté), qui doit toujours être privilégiée. Toutefois, les chaféites considèrent qu'en dernier recours ce sont les savants qui

© Groupe Eyrolles

emportent la décision et écartent l'opinion des croyants. Cette école est surtout présente en Égypte, en Arabie, au Yémen, au Koweït, en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines.

- L'école hanbalite est inspirée par l'imam Ahmad Ibn Hanbal, qui était en conflit avec son maître As Shafi'i au sujet de la place de l'individu dans l'islam. Ibn Hanbal privilégie les hadiths (paroles) du Prophète par opposition à l'interprétation par analogie qu'il rejette catégoriquement. Cette rigueur juridique trouvera un disciple un siècle plus tard en la personne d'Ibn Tamiyya, dont les travaux sont à l'origine de ce que l'on appelle le salafisme (retour aux sources) et qui exclut toute interprétation. Le hanbalisme est l'école traditionaliste par excellence, majoritaire dans la péninsule arabique, elle continue d'avoir une réelle influence parmi les penseurs de l'islam.

En résumé

Les quatre écoles juridiques de l'islam sont apparues entre le VIIIe et le Xe siècle. Elles constituent pour les croyants des repères à partir desquels ils peuvent orienter leurs choix ou prendre des décisions. Quelle que soit la question, la diversité de règles applicables et de règles de droit laisse toujours une marge d'interprétation. Le droit musulman se caractérise par la diversité de ses origines. Avec l'apparition de Daech, le droit musulman régresse et renvoie à la période préislamique dans laquelle la justice était sommaire et sans lien avec les intérêts des sociétés.

© Groupe Eyrolles